



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations et clubs

Question écrite n° 97905

Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou sollicite l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la place des actions de l'UNSS dans l'enseignement de l'EPS au second cycle. En effet, suite au rapport de la Cour des comptes, rendu public en janvier 2005, cette place est remise fondamentalement en question. Elle rappelle le rôle d'intégration sociale primordial joué par cette structure, rôle qui ne saurait être remplacé ni par les associations sportives privées, ni par l'enseignement en lui-même. Elle rappelle aussi l'engouement suscité chez les jeunes par l'UNSS, qui connaît un nombre d'adhésions sans précédent depuis sa création. Ainsi, elle lui demande s'il approuve les suggestions faites par ce rapport, qui préconise de supprimer les trois heures hebdomadaires passées par la quasi-totalité des professeurs d'EPS à animer l'UNSS et de consacrer l'intégralité des heures à l'enseignement dans les classes, ainsi que de regrouper par ville les associations sportives des établissements scolaires. Elle lui demande de bien veiller au maintien de ces trois heures d'animation dans le total des heures d'enseignement. Elle lui demande aussi de mettre en place une commission nationale afin de coordonner et de dynamiser les activités de l'UNSS.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Lignières-Cassou](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97905

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juin 2006, page 6368